



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous préfecture de Saint-Germain-en-Laye  
Bureau de l'aménagement et du développement durable**

Saint-Germain-en-Laye, le **30 AOUT 2024**

**CSS du site SIAAP Seine Aval  
du vendredi 14 juin 2024  
Compte-rendu**

Participaient, sous la présidence de Monsieur Jehan-Eric WINCKLER, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye :

▪ Collectivités :

- M. Daniel LEVEL, Maire délégué de Fourqueux/Conseiller communautaire St-Germain-en-Laye – CASGBS
- M. Marc HONORÉ, Maire d'Achères
- M. Philippe AUDEBERT, Maire de la Frette-sur-Seine
- M. Jacques MYARD, Maire de Maisons-Laffitte
- M. Claude KOPELIANSKIS, Maire-Adjoint de Maisons-Laffitte
- M. Vincent MIGEON, Conseiller Municipal de Saint-Germain-en-Laye
- M. Dominique MEANCE, Maire-Adjoint délégué au développement durable et à l'environnement de Cormeilles-en-Parisis

▪ Associations de riverains de l'installation classée et associations agréées au titre de la protection de l'environnement :

- M. François ARLABOSSE, Président – FNE île-de-France/Racine
- M. Pierre-Émile RENARD – Yvelines Environnement
- M. Claude ZUCCHI, Président – CAPUI
- M. Sébastien DUPONT – Secrétaire – CAPUI
- M. Maurice CHEVIGNY,
- M. Patrick LAZARD, Ensemble pour l'environnement de St-Germain-en-Laye
- Mme Mireille CHIOZZI, Secrétaire Générale – Associations de défense de l'environnement du parc de Maisons-Laffitte
- Mme Françoise MORHANGE, Secrétaire Générale - Les ateliers de l'environnement et de la démocratie

▪ Exploitant :

- M. Richard BUISSET, Directeur Général – SIAAP
- M. Emeric LABEDAN, Directeur Général Adjoint Exploitation – SIAAP
- M. Alexandre GONCALVES, Directeur du site Seine aval – SIAAP
- M. Pierre HODOT, Directeur Sécurité – SIAAP

- Mme Claire COLLIGNON, Directrice de la Direction Technique – SIAAP
- Mme Muriel AURIOL, Directrice de la Direction de l'environnement – SIAAP
- M. Fabien SIINO, Direction de l'environnement – SIAAP
- M. John MICHAEL, Collaborateur directeur Seine Aval – SIAAP
- M. Sam AZIMI, Directeur exploitation de performance épuratoire de l'usine Seine Aval – SIAAP
- M. Sylvain FEUILLOLAY, Directeur management des risques de l'usine Seine Aval – SIAAP
- Mme Isabelle QUINO, Responsable du Service Études et Bilans – SIAAP
- M. Stéphane RODRIGUEZ, Responsable du Service Sécurité Industrielle et Réglementaire
- M. Jean-Charles RICHARD, Responsable adjoint du service « sûreté prévention incendie » de l'usine Seine Aval – SIAAP
- M. Vincent BETIS, Chef de projet « Résilience » de l'usine Seine Aval – SIAAP
- M. Oliver BOULY, Directeur du patrimoine Seine Aval – SIAAP

▪ Salariés :

- M. Stevan KANBAN, Représentant Force ouvrière – SIAAP

▪ Administrations :

- Mme Delphine DUBOIS, Cheffe de l'UD 78 – DRIEAT
- Mme Florence CHEREAU, Service Police de l'eau – DRIEAT
- Mme Mathilde FAILLARD, Inspectrice de l'environnement à l'UD78 – DRIEAT
- M. Pierre-Antoine VIEL, Service police de l'eau – DRIEAT
- Commandant Pierre-Yves SIMON, Adjoint du chef du groupement territorial EST – SDIS 78
- Capitaine Laurent PINAULT, Chef du service prévention industrielle – SDIS 78
- M. Matthieu PIANEZZE, Chef de service – SIDPC 78
- Mme Akossiwa KOUTONIN, Chargée de mission environnement extérieur – ARS
- Mme Roxane LALLEMAND, Cheffe du Bureau de l'aménagement et développement durable – Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Mme Marie-Pierre FOURNIER, Chargée de mission, Bureau de l'aménagement et du développement durable – Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Mme Ruth BIANGI, Bureau de l'aménagement et du développement durable – Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- M. Hugo RAVAILLAULT, Stagiaire, Bureau de l'aménagement et du développement durable – Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye

\*\*\*

Le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye remercie les participants de leur présence à cette Commission de suivi de site, en présence du Directeur général du SIAAP, M. Richard BUISSET, et de nombreux élus, afin de faire le point sur l'exploitation du SIAAP en 2023.

Le quorum étant atteint avec 22 membres sur 30, le Sous-préfet ouvre la séance par le premier point inscrit à l'ordre du jour, le bilan de l'approbation du compte-rendu de la CSS élargie du 15 mai 2023.

**I/ Approbation du compte-rendu de la CSS élargie du 15 mai 2023**

Le compte-rendu de la CSS élargie du 15 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **II/ Élection du nouveau bureau**

Suite aux changements survenus au sein de différents collèges de cette commission et au nouvel arrêté pris le 31 mai 2024, modifiant en conséquence, la composition de cette CSS SIAAP Seine Aval, il est nécessaire d'effectuer le renouvellement partiel du bureau.

Sont donc élus :

### **– Pour le collège des collectivités territoriales :**

M. Philippe AUDEBERT

### **– Pour le collège des associations de riverains de l'installation classée et associations agréées au titre de la protection de l'environnement :**

Mme Mireille CHIOZZI

### **– Pour le collège exploitant – SIAAP :**

M. Alexandre GONCALVES

Un arrêté modifiant la composition du bureau sera pris, dans les prochaines semaines, afin de prendre en compte les noms et qualités des nouveaux membres.

## **III/ Adoption du nouveau règlement intérieur**

Le règlement intérieur, qui datait du 17 avril 2015, avait besoin d'être réactualisé, notamment son article 7 – Règles de prise de décisions, au regard des modifications survenues dans l'arrêté de composition des membres de cette commission de suivi de site ces dernières années.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

## **IV/ Bilan de l'exploitation du SIAAP en 2023**

M. GONCALVES fait le point sur les changements intervenus cette année au sein de l'équipe du SIAAP, sur les nouveaux partenariats engagés en ce qui concerne la sécurité industrielle, ainsi que sur les différents travaux engagés depuis la dernière CSS en mai 2022. Il insiste sur l'importance de la sécurité industrielle pour le SIAAP et précise que les certifications sont en bonne voie de validation.

Il annonce, également, que le SIAAP, cherchant à améliorer toujours davantage la qualité de sa communication, vient de recruter, depuis une semaine, un directeur en charge de celle-ci. Il prendra, dans les prochaines semaines, rendez-vous avec les différents acteurs concernés.

Les 55 slides de la présentation préparée par le SIAAP Seine AVAL sont ensuite commentées par différents membres de l'équipe, selon leur spécialité.

Q. M. DUPONT : Comment sont collectés les résultats en ce qui concerne la présence des nitrites ?

R. M. GONCALVES : Les concentrations en nitrites dans les eaux rendues à la Seine dépendent des conditions opératoires appliquées au process de traitement de l'azote et peuvent donc varier au cours de la journée. Ils sont mesurés en entrée et sortie de l'usine tous les jours par des prélèvements réalisés sur 24h. Afin de mieux maîtriser la production de nitrites, le SIAAP a développé, avec ses partenaires, des outils de mesure de la concentration en nitrites en « temps réel », qui seront déployés en 2025. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la moyenne hebdomadaire des concentrations mesurées devra respecter une norme fixée par arrêté préfectoral.

Q. M. MYARD : D'où proviennent les nuisances olfactives mentionnées dans votre présentation ?

R. M. AUDEBERT intervient pour signaler qu'elles sont ressenties sur la commune de La Frette. Il ajoute que des pics sont enregistrés surtout en automne et s'interroge sur la possibilité d'anticiper les amplitudes thermiques mais, aussi, la reprise d'activité, en septembre, après l'été et la moindre charge de travail due aux vacances, qui entraînent souvent de plus fortes nuisances olfactives.

L'importance de cette question explique la création d'une nouvelle direction dédiée à l'environnement au SIAAP représentée aujourd'hui par Mme AURIOL et M. SINOT.

Q. M. AUDEBERT : La pollution lumineuse reste très importante. Est-ce qu'un diagnostic a été réalisé ? Prévoyez-vous un plan d'actions pluriannuel pour la diminuer ? Serait-il possible d'avoir un calendrier des opérations à venir, une planification des actions menées pour réduire au maximum cette pollution lumineuse ?

R. M. GONCALVES : Il précise qu'il y a plus de 2500 sources lumineuses sur le SIAAP SAV et reconnaît qu'il existe certaines aberrations qui font l'objet d'une réflexion pour être corrigées dans les meilleurs délais. Plusieurs actions ont, d'ailleurs, déjà été menées en ce sens, certains mâts ont ainsi été démontés, l'orientation de certaines sources lumineuses a été modifiée. Le travail va se poursuivre après la remise du rapport d'audit sur la pollution lumineuse générée par le site en établissant un plan d'action détaillé, à déployer dès 2024.

M. CHEVIGNY confirme qu'une amélioration a été apportée, qui a été bien perçue par les populations voisines. Des ampoules ont été changées, avec des éclairages de plus faible intensité.

M. KANBAN : Il faut, toutefois, garantir la sécurité des agents qui travaillent sur le site. Beaucoup de travaux sont en cours et la lumière est indispensable pour maintenir une sécurité optimale.

M. AUDEBERT reconnaît l'importance de la sécurité des agents, mais il maintient qu'il y a encore matière à une meilleure maîtrise de la pollution lumineuse sur le site.

M. BUISSET ajoute que même la pollution créée par l'utilisation de certaines couleurs lors de la construction des bâtiments est désormais prise en compte lors de la finalisation des projets.

M. DUPONT : Après cette présentation sur les effets liés aux risques majeurs du site, il insiste sur l'importance de tenir informer, en cas d'incident, les populations des deux départements, 78 et 95.

Le sous-préfet confirme que les mesures prises concernent bien les deux départements. Il tient à ajouter que les communes de Cormeilles-en-Parisis et Montigny-lès-Cormeilles font partie, depuis cette année, de la commission de suivi de site, suite à sa proposition, de les y intégrer en 2023, suivie à l'unanimité par les membres de la CSS.

M. DUPONT : Il signale qu'il y a peu d'informations en amont, pour préparer les gens aux risques que ce site peut générer.

M. ALABOSSE : Il souhaite ajouter qu'il existe aujourd'hui des moyens techniques et scientifiques permettant d'anticiper les risques et d'éduquer les populations voisines aux bons réflexes à adopter en situation de crise.

Le sous-préfet rappelle que la culture du risque en France n'existe pas. Toutefois, un travail est engagé, depuis plusieurs années, avec les populations et les écoles, pour que soient adoptées de bonnes habitudes.

M. DUPONT : Il trouve que l'information n'est pas suffisante, qu'elle manque, notamment, de la part des élus vers leur population.

M. MYARD : Il infirme ce constat. Selon lui, l'information est bien relayée par les communes vers leur population.

Q. M. MEANCE : Il s'interroge sur l'adoption d'un référentiel interne de sécurité du SIAAP.

R. M. BUISSET : Le référentiel DuPont n'était pas adapté au site et les salariés n'arrivaient pas à se l'approprier. Il a été jugé plus efficace de créer un référentiel interne au SIAAP, avec une évaluation effectuée par l'APAVE.

Q. M. LAZARD : Il tient à revenir sur la note excessivement basse obtenue à l'issue de l'audit réalisé par DuPont. Qu'en est-il de la note aujourd'hui, avec l'adoption de ce nouveau référentiel, évalué une fois par an par l'APAVE ? Quel rapport avec le système de notation DuPont ?

R. M. GONCALVES : Il rappelle que la note obtenue à l'issue de l'audit était de 1,5/5, soit une note non satisfaisante au regard de la maîtrise des risques industriels du site. Il ajoute que lors du deuxième audit, la note était passée à 2/5, puis, après un troisième audit, à 2,6/5 en octobre 2022, soit l'équivalent d'un 10,4/20 avec le nouveau référentiel. En 2023, la note est de 2,54/4, soit 12,7/20. La note prévue fin 2024 devrait être de 3/4, soit 15/20. Il signale que l'objectif fixé dans le cadre du référentiel DuPont était d'atteindre 3,5/5 en avril 2024.

Q. M. MYARD : Tous les critères du référentiel DuPont sont-ils présents dans ce référentiel interne au SIAAP ?

R. M. GONCALVES : Ils ne sont pas tous repris. Ainsi, le référentiel incendie n'est pas intégré mais, il existe par ailleurs et est très suivi. La présentation des résultats de l'évaluation sécurité pour la CSS de 2025 intégrera le volet incendie.

Q. M. ZUCCHI : Existe-t-il un document expliquant le passage d'un référentiel à l'autre ?

R. M. GONCALVES : Ce document va être réalisé et vous sera transmis.

Q. M. DUPONT : Un audit ne doit-il pas être réalisé par un acteur externe à la société ?

R. M. GONCALVES : L'auditeur est externe, il s'agit de l'APAVE.

M. BUISSET : Il souligne que la sécurité du site ne fait pas l'objet d'un seul audit. Plusieurs autres certifications sont en cours et doivent elles aussi être soumises, pour validation, à audit.

M. KANBAN : Il explique qu'il existe un partenariat avec des entreprises extérieures qui travaillent avec le SIAAP, dans une réflexion globale sur la sécurité industrielle du site. Les Comités d'Hygiène et de Sécurité sont, enfin, une garantie supplémentaire pour les agents qui travaillent sur le site, de le faire en toute sécurité.

M. GONCALVES : Il tient à souligner que les prestataires doivent impérativement être associés à cette réflexion globale.

Q. M. LAZARD : Qu'entendez-vous par un référentiel incendie à part ? Combien de temps encore vont durer les travaux permettant de remettre en service la clarifloculation ?

R. M. GONCALVES : Il y a aujourd'hui sur le site une équipe de pompiers 7j/7j et 24h/24h. Ils sont présents pour prévenir tout risque d'incendie mais aussi pour éteindre tout départ de feu dans un temps extrêmement court, moins de 5 minutes en moyenne. En ce qui concerne la mise en route de la nouvelle clarifloculation, conçue pour éviter tout risque d'un nouvel incendie du même type que celui survenu en juillet 2019, les travaux avancent comme prévu.

M. BUISSET : Il confirme que le chantier est en bonne voie.

Mme COLLIGNON : Elle précise que ce chantier se déroule en plusieurs étapes et qu'il est encadré par un arrêté préfectoral robuste, issu d'une phase d'instruction forte. Les premiers travaux ont consisté à un nettoyage important. Les travaux avancent avec des échéances annoncées qui seront tenues. Elle indique qu'une newsletter est disponible sur le site du SIAAP pour suivre les travaux, dont la fin est annoncée pour 2026.

M. GONCALVES : Il propose aux membres du bureau de la CSS de venir visiter le site SIAAP SAV.

Q. M. CHEVIGNY : Qu'en est-il de la gouvernance du SIAAP ? Une proposition de loi n'a-t-elle pas été déposée pour modifier la gouvernance actuelle ?

Le sous-préfet : Il revient sur cette gouvernance qui pose un problème depuis longtemps. Deux propositions de loi ont été déposées par Mme RILHAC, députée et Mme DE CIDRAC, sénatrice. Il invite les membres de la CSS qui souhaiteraient en savoir davantage à saisir la députée ou la sénatrice.

M. MYARD : Il ajoute que pour le moment rien n'a avancé.

M. AUDEBERT : Il confirme qu'il s'agit, également, d'un problème de financement. A ce stade seules les communes membres participent financièrement.

Q. M. MYARD : Quelles sont les causes des départs de feu qui ont été mentionnés ?

M. GONCALVES : Il arrive qu'il y ait des départs de feu après des opérations de maintenance ou de remise en route des installations, notamment électriques. Il a été enregistré, enfin, deux départs de feu dans la végétation, lors des fortes chaleurs. Afin d'éviter ce type d'incendie, un plan de tonte des zones végétalisées a été adopté.

M. AUDEBERT : Il tient à remercier le SIAAP pour les actions menées afin de lutter contre les rodéos-motos.

Le SIAAP est en permanence présent, en lien avec la police nationale et l'ONF pour intervenir dans les meilleurs délais. La barrière mise en place, pour rendre impossible toute intrusion, est cassée systématiquement.

M. BUISSET : Il indique qu'un directeur de sécurité vient d'être nommé. et ajoute que maîtriser la sûreté limite le risque.

M. PIANEZZE : Il précise que les exercices PPI sont réglementairement obligatoires tous les trois ans.

M. GONCALVES : Il ajoute que les communes peuvent être intégrées, à leur demande, si elles souhaitent participer aux 6 exercices annuels organisés par le SIAAP SAV.

M. BUISSET : Il revient sur l'attaque cyber en fin d'année 2023. Elle n'a pas concerné le serveur industriel, juste un serveur mails interne, mais cela a démontré qu'il était nécessaire d'agir pour éviter tout risque à l'avenir.

M. MYARD : Il faudrait scinder les systèmes informatiques pour éviter la propagation de l'attaque.

M. BUISSET : C'est le cas aujourd'hui mais des passerelles sont, toutefois, nécessaires. Il faut donc multiplier les sécurités pour garantir les accès.

Q. Mme CHIOZZI : Cette attaque explique-t-elle que nous n'avons plus eu, pendant quelques mois, les bilans mensuels habituels ?

R. M. RODRIGUEZ : Suite à cette cyberattaque il y a eu, en effet, un arrêt des envois mails, une compilation des documents mensuels a été faite et envoyée, avant un retour à la normale, dans les prochaines semaines.

Q. M. LAZARD : Dans le cadre de la région parisienne, avez-vous enregistré une diminution des arrivées d'eaux usées ?

R. M. BUISSET : Dans les faits, les eaux sont de mieux en mieux collectées et envoyées sur les usines d'épuration. Toutefois, les Français utilisent moins d'eau potable, en Île-de-France, et nous n'avons pas retrouvé les niveaux d'avant Covid. Ces résultats sont surtout le fait des changements de comportements des Français.

M. LEVEL : Il ajoute que les communes font, également des efforts, notamment en déconnectant les eaux de pluie par exemple, des eaux usées.

M. BUISSET : Il explique que cette différenciation est encore difficilement quantifiable.

M. LABEDAN : Il précise qu'il existe aujourd'hui un vrai travail effectué sur les ouvrages, leur étanchéité notamment. Enfin, il y a davantage d'opérations de désimperméabilisation, ce qui a pour conséquence d'avoir moins d'eau à traiter mais, des eaux plus chargées.

Q. M. ZUCCHI : Est-il prévu de nouvelles installations sur d'autres emplacements ? L'usine va-t-elle s'étendre ?

R. M. BUISSET : Le traitement des boues va se faire sur le même site. Toutefois, il existe des emplacements de réserve, en cas d'accroissement de la population dans le temps. Il s'agit de réserves foncières sur les zones bleues, ne permettant pas de réaliser des constructions.

M. AUDEBERT : Il rappelle la gestion dynamique des réserves sylvicoles et l'intégration du site dans un paysage boisé (zonage EBC). Il s'agit de bien le respecter et de tout mettre en œuvre pour qu'il ne se dégrade pas (entretien, notamment sur les peupliers...).

Q. M. MYARD : Les compensations, nécessaires dans le cadre du PPRI, se font-elles plutôt en amont ou en aval ?

R. M. GONCALVES : Elles se font plutôt en amont. Une attention particulière est portée au site du fait d'un impact de l'Oise qui s'ajoute à celui de la Seine. La crue de 1910 est celle qui est prise en compte pour tout aménagement entrepris sur le site.

Q. M. MYARD : Où vont les terres excavées ?

R. Le SIAAP : Ces terres sont utilisées pour les remblais, sur site.

Q. M. LAZARD : Comment vérifiez-vous la pollution de ces terres, notamment en ce qui concerne leur possible concentration en mercure ?

R. Mme COLLIGNON : Le SIAAP réalise des études afin de vérifier le niveau de pollution sur des terres héritées des périodes d'épandage antérieures.

### **V/ Bilan des actions menées par la DRIEAT**

Mme DUBOIS annonce une présentation à deux voix, avec une partie détaillant les actions menées au titre de la protection de l'environnement et une seconde au titre de la police de l'eau.

Mme FAILLARD, pour la protection de l'environnement et M. VIEL, pour la police de l'eau commentent les slides de la présentation préparée par la DRIEAT.

Q. M. ZUCCHI : Il s'étonne qu'il n'y ait qu'une inspection au titre de la police de l'eau organisée par an.

R. Mme CHEREAU : En 2023, 6 contrôles ont été effectués. En 2024, une seule inspection a été réalisée, du fait du temps requis pour l'organisation des Jeux Olympiques Paris 2024 mais, il y a des échanges hebdomadaires avec les équipes du SIAAP.

Mme DUBOIS ajoute qu'une inspection a eu lieu début 2023, dans le cadre de la position en vigilance renforcée du site, afin d'avoir une vision plus claire du fonctionnement.

Elle précise que des réunions, en visioconférences, sont organisées mensuellement, autour d'une thématique particulière, selon l'actualité du moment. Enfin, des réunions trimestrielles se tiennent, avec la hiérarchie de l'installation.

Q. M. MYARD : La DRIEAT est-elle satisfaite ?

R. Mme DUBOIS : Le SIAAP déroule un plan d'actions suite à l'incendie de 2019. La DRIEAT reste très vigilante, les points de blocage sont abordés lors des réunions trimestrielles afin de les comprendre et d'y remédier. Si une difficulté est rédhibitoire, la DRIEAT et le SIAAP revoient les priorités.

Mme CHEREAU ajoute que des réunions semestrielles ont également lieu, au niveau national, qui concernent l'activité de toutes les usines d'assainissement gérées par le SIAAP, ainsi que le système de collecte.

Une vingtaine d'incidents (16 sur 2023 et 4 sur 2024) est à déplorer.

Le SIAAP les déclare en temps réel.

Q. M. ZUCCHI : Il revient sur les incidents enregistrés en 2023 (16) et 2024 (4). et plus particulièrement sur la coupure d'électricité, intervenue sur tout le site, le 18 janvier 2024. Celle-ci a-t-elle été très rapide ou a-t-elle nécessité une intervention extérieure pour rétablir le courant ?

R. M. GONCALVES : Il s'agit le plus souvent de micro-coupures mais, en janvier, il a fallu 9 minutes pour tout remettre en ordre. Après avoir identifié la cause de cette coupure générale, des actions ont été menées pour que cela ne se reproduise plus.

\*\*\*

Le sous-préfet remercie le SIAAP pour les améliorations apportées et sa réactivité, ainsi que la DRIEAT pour sa vigilance afin d'assurer une surveillance efficace d'un site SEVESO seuil haut, également placé en vigilance renforcée.

Il rappelle, enfin, l'histoire de ce site et l'importance des travaux de réaménagement nécessaires, afin de supprimer, les pollutions anciennes importantes.

Sans observation supplémentaire et avec l'accord de tous, le Sous-Préfet clôt la séance.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye,



Jehan-Eric WINCKLER